



Rapport de la Commission de Gestion sur le rapport de gestion 2017

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

La commission de gestion a siégé dans la composition suivante :

- Frédéric Delacrausaz, Président
- Alain Blanchoud, Rapporteur

Membres :

- François Delaquis
- Pascal Delessert.
- Annamaria Leonardi
- Nicolas Rayroud
- Jacques Romon
- Michael Wyssa

Elle s'est réunie aux dates suivantes :

- 5 avril 2018 : séance de préparation et détermination des points étudiés par la CoGest selon le rapport de gestion du CODIR
Les points contrôlés cette année sont alors transmis par écrit au bureau du CoDir et au Commandant afin qu'ils soient approfondis lors de la séance suivante.
- 12 avril 2018 : séance sur le rapport de gestion en présence de Monsieur Michel Farine, Président du CoDir, de Madame Isabelle Steiner, vice-présidente et du Major Frédéric Schaer, Commandant de la POL

Lors de la séance du 12 avril nous avons pu voir une présentation du logiciel Optimiso qui permettra de retrouver sur l'intranet l'ensemble des activités de la POL, les procédures métier ainsi que la modélisation du travail de la POL et renvoie aux documents métier et à la documentation nécessaire au travail de police.

Après cette présentation le rapport de gestion du Codir est étudié et les 18 réponses aux questions écrites sont discutées.

Le présent rapport reprend uniquement les points/réponses qui ont retenu l'attention des commissaires, à savoir :

Page 6 – Activités du comité direction

Quelles sont les incidences des décisions stratégiques et des conventions signées ou en passe de l'être ?

*L'acquisition de SAGA est déjà un premier projet issu des conventions.
Suivra d'ici 2020 le projet ODYSSEE qui vise à renouveler les outils informatiques métiers, qui dans le cadre de la LOPV, sont contraignants pour les polices communales.*

Page 13 - SGOV

Le nombre d'heures semble élevé pour 19 collaborateurs formés.
Comment sont compensées ces absences du corps de police et sont-elles rémunérées ou compensées par une réciprocité ?

Ces 19 collaborateurs doivent consacrer entre 1 et 2 jours de formation continue pour le maintien de l'ordre tous les 2 voire 3 ans en fonction de la capacité d'heures de formation dispensées par le Groupe de maintien de l'ordre romand.

*Ces heures de formation sont considérées comme tout autre formation continue contraignante pour le policier donc s'inscrit dans son horaire de base.
Il n'y a pas de réciprocité dans la mesure où le SGOV s'inscrit dans le cadre de la LOPV (collaboration intra-cantonale).*

Page 15 – Campagne de recrutement

Le nombre de vue est actuellement de plus de 146'000 cela a-t-il amené plus de postulation et avons-nous encore besoin de recrutement ?

Depuis la création des 2 films le nombre de postulations, concernant les aspirants de police, est stable.

Cela correspond au besoin de recrutement de 3-4 aspirants/an

Page 25-27 – Diverses statistiques

Pouvons-nous avoir la fréquentation des bureaux de police ouverts dans les communes sans poste de ville et pouvons-nous avoir la fréquentation des postes de ville ?

Aucune statistique de fréquentation des postes de base (Renens & Ecublens) n'existe. On constate que la fréquentation du guichet de Renens est importante. Elle l'est un peu moins du côté d'Ecublens.

Une analyse des prestations délivrées aux guichets des postes ont conduit la POL à constater que plus de 90% de celles-ci sont purement administratives et peuvent ainsi être assurées par des secrétaires-réceptionnistes.

Pour les prestations qui peuvent être garanties uniquement par des policiers (comme la prise d'une plainte pénale), elles sont assurées en permanence par un collaborateur policier assigné à cette tâche (piquet réception).

Dans le but d'optimiser le service à la population, le personnel œuvrant dans les postes de base (Renens & Ecublens) et des points d'appuis (Bussigny, Chavannes, Crissier) proposent des RDV à ceux qui le souhaitent, ce qui a pour avantage une prise en charge personnalisée et une réduction du temps d'attente au guichet.

Page 29 – Commission de Police

Quel est le taux de recours et leurs raisons principales ?

En 2017, aucun recours n'a été formulé auprès du Tribunal de Police.

Pour le surplus, les contestations/oppositions en lien avec les amendes d'ordre et les ordonnances pénales représentent moins de 1% du volume total traité.

Les réclamations concernent principalement les facilités de stationnement (macaron non mis), le dépassement de la durée de parcage, le disque ou le ticket de stationnement non mis ou peu visible, ainsi que le montant de l'amende et des frais.

Observations générales

Certains commissaires émettent une remarque sur la présentation du rapport qui semble très fin et passablement « publicitaire » par rapport à d'autres rapports de gestion communaux et intercommunaux.

La commission de gestion se propose de demander au CoDir lors de l'étude du budget quelques chiffres clés à mettre dans le rapport de gestion de 2018.

Vœu :

La Commission de gestion a été informée de la tenue d'une réflexion du Comité de direction suite à l'audit réalisé par la Cour des comptes et relatif aux expériences de l'organisation policière vaudoise.

Les médias ont d'ailleurs repris plusieurs éléments et interrogations en relation avec les éventuelles nécessités d'adaptation de ladite organisation, son financement et d'une manière générale la collaboration entre la Police cantonale et les différents corps de police intercommunaux. Bien qu'une telle réflexion soit certainement nécessaire, il est à prévoir que des décisions importantes devront être prises par les Autorités exécutives et législatives ces prochaines années, pouvant avoir un impact important sur nos structures sécuritaires régionales et la volonté partagée de nos communes de bénéficier d'une police qualifiée et compétente pour traiter les aspects de sécurité de proximité.

Dans ce sens, nos huit communes ont pu compter depuis 10 ans sur la Police de l'Ouest lausannois qui, dans une très large mesure répond aux attentes lui ayant été fixées depuis sa création.

Et même si certaines voix s'élèvent toujours contre ces structures coordonnées canton/communes, les expériences faites dans notre district tout comme l'étude répétée des activités principales des services de la POL incitent aujourd'hui la Commission de gestion à redoubler sa confiance dans l'organisation en place. C'est pourquoi elle souhaite que le Comité de direction poursuive fermement sa volonté de mettre tout en œuvre afin de maintenir ce niveau de sécurité axé naturellement sur l'intervention mais aussi sur la proximité avec les habitants et les entreprises du district ; consciente qu'il ne s'agit certainement pas de nous reposer sur nos lauriers, la commission invite le pouvoir exécutif intercommunal et l'EM de la POL à poursuivre activement toute démarche avec le Canton et avec les autres corps de police vaudois afin de négocier les meilleurs équilibres des aspects opérationnels, administratifs et naturellement financiers.

Dans ce sens, la Commission de gestion souhaite soumettre ce vœu non **seulement au Comité de direction mais également au plénum de notre Conseil intercommunal** afin qu'une position forte puisse se démarquer, représentant ainsi l'ensemble de la population de notre district.

Conclusions :

Les membres de la commission de gestion s'estiment satisfaits des nombreuses réponses verbales et écrites apportées à leurs interrogations.

Au vote, ils approuvent, à l'unanimité des membres présents, les conclusions du préavis sur la gestion 2017 de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois ».

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois »

- Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de Direction ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Approuve :

- La gestion de l'exercice 2017 et en donne décharge au Comité de Direction.

Le Président

Frédéric Delacrausaz



Le Secrétaire

Alain Blanchoud

